



Département de l'Eure-et-Loir

Commune de Mainvilliers

PLAN LOCAL D'URBANISME

3- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Révision approuvée par délibération du 24 février 2014
Modification n°1 approuvée par délibération le 13 novembre 2014
Modification n°2 approuvée par délibération du 19 mai 2016
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du 28 juin 2018
Modification simplifiée n° 2 approuvée par délibération du 2 mars 2020
Modification n°3 approuvée par délibération du 12 septembre 2023

Orientation d'aménagement et de programmation - Secteur Boisville

Permettre l'urbanisation du sud du secteur

-  Espace d'habitat déjà réalisé
-  Transformateur électrique à préserver
-  Ligne à haute tension à prendre en compte
-  Espace constructible à vocation d'habitat

Préserver une trame verte sur l'ensemble de l'OAP

-  Boisement à préserver
-  Trame verte existante à préserver
-  Principe de trame verte à préserver sur l'ensemble du périmètre

Des liaisons douces à conforter

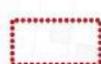
-  Cheminement doux existant à préserver
-  Cheminement doux à créer

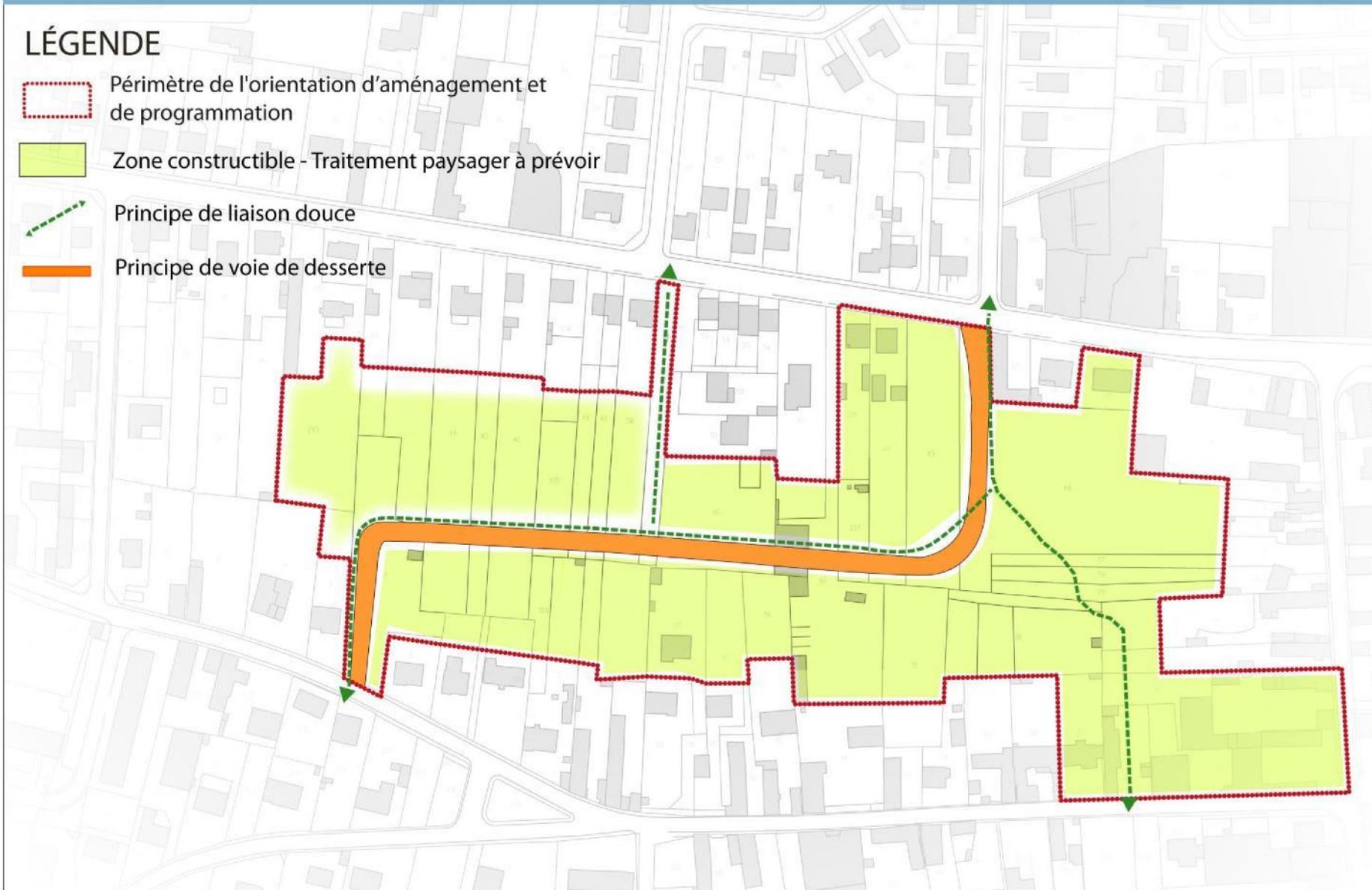


Orientation d'aménagement et de programmation - Secteur Clozeaux

Citadia - PLU de Mainvilliers - Septembre 2012

LÉGENDE

-  Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
-  Zone constructible - Traitement paysager à prévoir
-  Principe de liaison douce
-  Principe de voie de desserte



Orientation d'aménagement et de programmation - Secteur Jean Moulin

Citadia - PLU de Mainvilliers - Février 2014

LÉGENDE



Zones constructibles
(en renouvellement urbain) -
Traitement paysager à prévoir



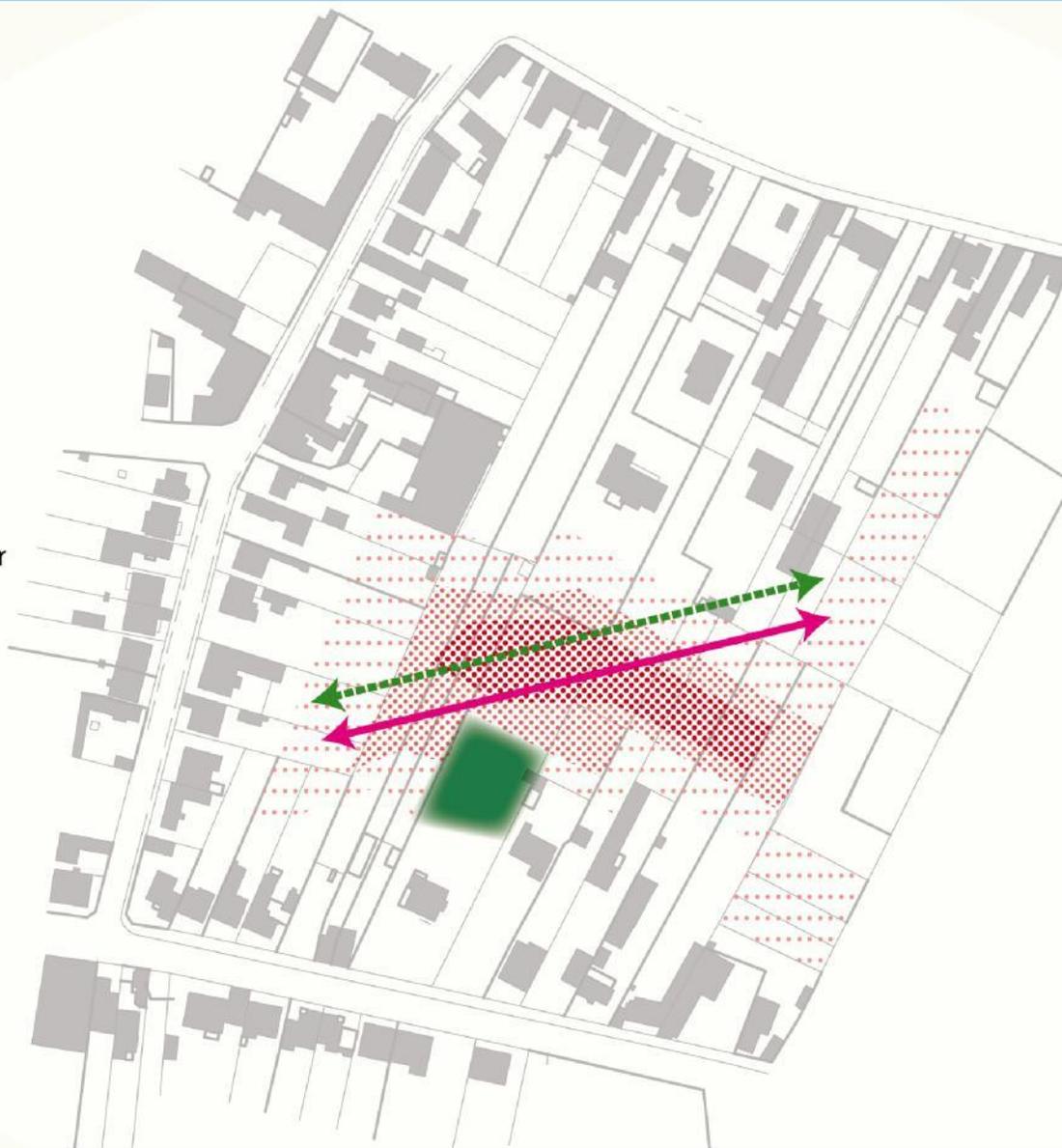
Principe de desserte interne



Principe de liaisons douces



Boisements existants à conserver
ou à recréer (création d'un
poumon vert)



Orientation d'aménagement et de programmation - Secteur Vallier

Citadia - PLU de Mainvilliers - Septembre 2012

LÉGENDE

 Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation

 Voie ferrée

 Structuration d'un front bâti à vocation mixte (habitat et activités)

 Secteurs à vocation d'activités amenés à muter vers de l'habitat

 Principe de desserte

 Espace paysager à mettre en valeur et à ouvrir au public

 Principe de liaisons douces

 Traitement paysager des franges

 Principe de parking relais

